



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 janvier 2024
PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille vingt-quatre, le 9 janvier à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de LE VAUDOUE, dûment convoqué le 4 janvier 2024, réunit séance publique, en salle du conseil sous la présidence de Michel CALMY, Maire.

Étaient présents : Mme BIEN, M. BUGUINET, M. CALMY, M. COLIN, M. GROLLEAU, Mme LEBLOIS, Mme SADDIER, Mme THIROT-DEPENTIS

Étaient représentés :

M. CALMEL, pouvoir à M. BUGUINET
Mme DESMEYTER, pouvoir à M. COLIN
Mme GANTELET, pouvoir à M. CALMY
Mme BIEN, pouvoir à M. GROLLEAU
M. GIRAUD, pouvoir à M. GROLLEAU
Mme HOUBAUX, pouvoir à Mme BIEN
M. JOSEPH, pouvoir à Mme THIROT-DEPENTIS

Était Absente :

Secrétaire de séance : Mme SADDIER

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales. Ces formalités remplies, la séance est ouverte à 18 heures 38,

Le procès-verbal du Conseil municipal du 15 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité (Vote : 14 voix pour)

Sommaire

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2023
2. Délibération N°2024/01/01- DEMANDE DE TOUTE SUBVENTION ETAT POUR L'AMENAGEMENT DE L'ECOLE
3. Délibération N°2024/01/02 - DEMANDE DE TOUTE SUBVENTION ETAT POUR L'AMENAGEMENT DE LOCAUX DE LA MAIRIE
4. Délibération N°2024/01/03 - DEMANDE TOUTE SUBVENTION POUR L'ÉLABORATION D'UN ATLAS COMMUNAL DE LA BIODIVERSITÉ 2024
5. Délibération N°2024/01/04 - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA CAPF
6. Délibération N°2024/01/05 - DEMANDE TOUTE SUBVENTION POUR DATATION PAR DENDROCHRONOLOGIE DES CHARPENTES DE L'ÉGLISE ST LOUP
7. Délibération N°2024/01/06 - DEMANDE TOUTE SUBVENTION POUR UNE CAMPAGNE DE SONDAGE EN RECHERCHE DE DÉCORS PEINTS DE L'ÉGLISE ST LOUP
8. Informations du Maire.
9. Questions diverses.

Délibération N°2024/01/01**DEMANDE DE TOUTE SUBVENTION ETAT POUR L'AMENAGEMENT DE L'ECOLE**

Il est proposé de déposer une demande de toute subvention État pour l'aménagement de l'école et la poursuite des travaux d'isolation thermique et de réduction des dépenses d'énergie.

Pour cette année il est prévu :

- Occultation solaire du pan coupé de la classe de maternelle et installation de stores des CM1/CM2 (Yové de Milly la Foret d'un montant de 2 272.50 € HT)
- Le remplacement de la grande baie vitrée côté rue de la Salle d'évolution (MPO Fenêtres de Alençon d'un montant de 5 562.74 € HT)
- Le remplacement de la grande baie vitrée donnant sur rue de la bibliothèque de l'école (Yové de Milly la Foret d'un montant de 8 886.60 € HT)
- La remise aux normes de l'alimentation électrique de la Salle d'évolution (déclit ELEC de La Chapelle La Reine d'un montant de 1 403.01 € HT)

Le cout total des travaux est de **18 124, 85 € HT**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

Vote : Unanimité (14 voix pour)

- **de SOLLICITER, Monsieur le Maire, à déposer un dossier** pour une demande de subvention État au taux le plus élevé et d'inscrire ce projet d'investissement au budget de l'année 2024.

Délibération N°2024/01/02**DEMANDE TOUTE SUBVENTION ETAT POUR L'AMENAGEMENT DE LOCAUX DE LA MAIRIE**

Il est proposé de déposer une demande de toute subvention État pour l'aménagement de locaux de la Mairie et la poursuite des travaux d'isolation thermique et de réduction des dépenses d'énergie sur les bâtiments communaux ainsi que leur rénovation.

Pour cette année il est prévu :

- Le remplacement des deux portes d'entrée aux tailles non standard dans l'espace accueil du public, anciennes et insuffisamment isolées thermiquement qui laissent largement passer l'air en bas de porte (Yové de Milly la Foret d'un montant de 10 110.00 € HT)
- Le remplacement du portail de la salle polyvalente en très mauvais état qu'il est devenu très difficile de fermer (Yové de Milly la Foret d'un montant de 3 299.25 € HT)
- Le remplacement du système de chauffage très vétuste de la salle polyvalente pouvant accueillir jusqu'à 120 personnes (SUDELEC de Gironville sur Essonne d'un montant de 9 401.00 € HT) et de la salle de réunion (SUDELEC de Gironville sur Essonne d'un montant de 7 691.62 € HT)

Le cout total des travaux est de **30 501.87 € HT**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

Vote : Unanimité (14 voix pour)

- **d'AUTORISER, Monsieur le Maire, à déposer un dossier** pour une demande de subvention État au taux le plus élevé et d'inscrire ce projet d'investissement au budget de l'année 2024.

M. Grolleau demande à s'assurer que les nouvelles portes seront accessibles aux personnes à mobilité réduites (PMR)

Délibération N°2024/01/03**DEMANDE TOUTE SUBVENTION POUR L'ÉLABORATION
D'UN ATLAS COMMUNAL DE LA BIODIVERSITÉ 2024**

Il est proposé de déposer une demande de toute subvention pour l'élaboration d'un Atlas communal de la biodiversité; le projet de réalisation de cet Atlas est présenté par l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau (ANVL). L'Atlas consiste à établir un inventaire des milieux et des espèces présents sur le territoire communal et à cartographier les enjeux de biodiversité.

L'Atlas serait un outil d'information et d'aide à la décision pour faciliter l'intégration des enjeux de biodiversité dans les aménagements et la gestion que la commune pourrait être amenée à réaliser ou à mener sur son territoire.

- **VU** le devis établi le 31 janvier 2023 par l'Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau **d'un montant de 25 000 €.**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

Vote : Unanimité (14 voix pour)

- **de SOLLICITER, Monsieur le Maire, à déposer un dossier** pour une demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité au taux le plus élevé.

- **de PRÉCISER**, que l'engagement de la commune auprès de l'ANVL est suspendu à l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé et à un complément d'informations sur la prestation de l'Association.

Délibération N°2024/01/04**SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE DE LA CAPF**

Le 15 décembre dernier, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a transmis à la Mairie un document de présentation de la planification de son Schéma Directeur Cyclable (environ 27M€ répartis sur la période 2024-2032) en lui demandant de transmettre ses observations sur ce document avant le 27 janvier 2024. Monsieur le Maire demande à Monsieur Colin 1^{er} Adjoint au Maire de détailler et commenter le plan.

Le Conseil Municipal :

- **ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

- **ENTENDU** l'exposé de Monsieur Colin 1^{er} Adjoint au Maire,

- **VU** le document de présentation de la planification du Schéma Directeur Cyclable proposé par la CAPF

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

Vote : Unanimité (14 voix pour)

- **d'AFFIRMER**, un grand intérêt pour la liaison entre Milly-la-Forêt et La Chapelle-la-Reine qui passe par le Vaudoué en empruntant principalement la route départementale 16 sur un tracé sécurisé et rapide (itinéraire n°02, option 2, et itinéraire n°13). En effet ces deux itinéraires relient les deux pôles d'activités culturelles et commerciales, d'emploi, d'établissements scolaires et de gares routières que sont les villes de Milly-la-Forêt et de La Chapelle-la-Reine. Ces deux pôles sont l'un et l'autre à environ 6/7km du Vaudoué, et donc très accessibles pour l'usage du vélo au quotidien si les conditions de circulation étaient sécurisées. À noter que ces itinéraires sont également très intéressants pour la commune de Noisy-sur-Ecole.

- **de REGRETTER**, que la liaison par une voie verte sur la voie ferrée désaffectée entre La Chapelle-la-Reine et la gare SNCF de Bourron-Marlotte (itinéraire n°08) soit reléguée en phase d'«opportunité». En effet l'utilisation de voies ferrées désaffectées pour aménager des voies cyclables est une pratique courante sur le territoire national où elle ne se heurte à aucun obstacle réglementaire particulier. Rien ne semble donc justifier l'inscription en phase d'«opportunité» de cet itinéraire. Cette liaison de moins de 8 km en site propre et sécurisé et en terrain plat, si elle était aménagée en voie verte, serait certainement très fréquentée et répondrait pleinement à l'objectif affiché de développement de l'usage du vélo au quotidien pour le bénéfice de la plupart des communes rurales du sud du Pays de Fontainebleau.

- **de PRECISER**, sur la forme que l'itinéraire n° 02 option 1, le tronçon 02f est un chemin rural et non pas un chemin privé comme indiqué sur la fiche technique et que la domanialité de la partie sud du tronçon 13b est à vérifier.

- **de DEMANDER**, d'une part que l'intitulé de l'itinéraire n°13 comporte la mention de la commune de Noisy. En effet plusieurs quartiers résidentiels seront desservis par cet itinéraire et d'autre part que la cartographie du Schéma Directeur Cyclable fasse apparaître la liaison par la D16 vers Milly-la-Forêt comme une « Continuité externe ».

Délibération N°2024/01/05

DEMANDE TOUTE SUBVENTION POUR DATATION PAR DENDROCHRONOLOGIE DES CHARPENTES DE L'ÉGLISE ST LOUP

Il est proposé de déposer une demande de toute subvention pour datation par dendrochronologie des charpentes de l'Église ST LOUP pour permettre de lancer les travaux de réfection.

Il est indispensable d'établir une datation par dendrochronologie, des charpentes de l'église SAINT-LOUP.

Monsieur Le Maire, informe les membres du Conseil qu'il est possible de demander une subvention au PNRGF pour les bâtiments publics et plus particulièrement pour les travaux de restauration de l'Église. Le devis de l'entreprise C.E.D.R.E. Centre d'étude en Dendrochronologie et de recherche en Écologie et paléoécologie, nous a proposé de réaliser cette mission pour un montant de **3 140.00 € HT**.

Le financement est prévu comme suit :

- Demande d'aide PNRGF à hauteur de 75 %, soit 2 355.00 € HT.
- Solde sur les fonds propres de la commune.

Le Conseil Municipal :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Maire,

- **VU** le projet de demande d'une subvention au PNRGF pour les bâtiments publics et plus particulièrement pour les travaux de restauration de l'église,

- **VU** le devis établi le 12/07/2023 par l'entreprise C.E.D.R.E. de Besançon d'un montant de 3 140.00 € HT,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

Vote : Unanimité (14 voix pour)

- **de SOLLICITER, Monsieur le Maire, à déposer un dossier** auprès du PNRGF une subvention au taux le plus élevé.

M. Grolleau précise que la dendrochronologie est une technique de datation par analyse du nombre de cercles sur les bois de charpentes.

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H02, Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux.

Vu pour être affiché le 12 janvier 2024, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Le Vaudoué, le 12 janvier 2024

Pour extrait conforme, Michel CALMY

Maire du Vaudoué



** Les annexes des délibérations sont consultables à l'accueil, aux heures d'ouverture de la mairie.*